



CONVENTION POUR LES BÉNÉVOLES

HORAIRES DU FESTIVAL

Vendredi 15 août 2025

Ouverture des portes : 12h00

Concerts : de 13h00 à 01h30

Fermeture du festival : 03h00

Samedi 16 août 2025

Ouverture des portes : 12h00

Concerts : de 13h00 à 01h30

Fermeture du festival : 03h00

Dimanche 17 août 2025

Ouverture des portes : 12h00

Concerts : de 13h00 à 22h00

Fermeture du festival : 22h30

Les allées et venues entre le camping et le festival ne sont pas possibles en dehors des horaires d'ouverture du festival.

CONTACTS

Pour toutes informations concernant les bénévoles merci de consulter le FAQ dédié aux bénévoles sur :

WWW.ROCKTHELAKES.CH

S'il vous manque une information, merci de contacter :

benevoles@rockthelakes.ch

LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour pouvoir être bénévole durant le festival il faut :

- Être disponible durant au moins deux journées du festival
- Pour le poste de montage - démontage, être disponible au minimum 2 jours avant et/ou après le festival
- Être polyvalent-e
- Comprendre/parler le français et/ou l'anglais
- Être motivé-e à faire partie de cette aventure
- Avoir une assurance maladie valable en Suisse

Chaque bénévole inscrit via le site internet recevra une confirmation par mail de son engagement. Les plages horaires précises d'engagement seront communiquées mi-juillet 2025.

Une séance d'information se tiendra sur le site du festival le jeudi 15 août 2024. Une convocation sera envoyée par mail.

MINEURS

L'âge minimum pour être bénévole à Rock The Lakes est de 16 ans révolus. Pour les mineurs une attestation parentale signée est requise.

ZONE BÉNÉVOLES

Il y aura une zone exclusivement réservée aux bénévoles et aux personnes travaillant pour le festival. Cette zone contrôlée est prévue également pour déposer ses affaires personnelles, se reposer et se restaurer. Des boissons ainsi que de la nourriture sont à disposition gratuitement.

ACCÈS AU CAMPING

Les bénévoles désirant dormir sur place ont accès au camping gratuitement, et ce durant toute la durée du festival.

LA CONVENTION DES BÉNÉVOLES FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES PRINCIPES D'ENGAGEMENT. CHAQUE BÉNÉVOLE DOIT EN PRENDRE CONNAISSANCE ET EN ACCEPTER LE CONTENU EN COCHANT LA CASE CORRESPONDANTE DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE.